



## LETTRE OUVERTE AUX AGENTS DES DREAL AUVERGNE ET RHONE-ALPES

Jeudi 15 octobre 2015

Le 18 septembre, jour de la venue de Francis ROL-TANGUY à la DREAL Auvergne et à la DREAL Rhône-Alpes, la décision de desserrer le calendrier de création de la DREAL fusionnée était prise à Paris. De quoi s'agit-il ? Si la date de pré-positionnement des agents est bien différée, la date de création de la DREAL fusionnée est quant à elle bien maintenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ! Il est important de comprendre que cette décision porte uniquement sur le décalage du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet de l'organisation du pré-positionnement de l'ensemble des agents. **Depuis début juillet 2015, l'administration SAIT qu'elle va devoir trouver un mode de fonctionnement transitoire** entre le 1<sup>er</sup> janvier, date de création de la DREAL fusionnée, et la fin du pré-positionnement.

***Il ne faut pas considérer que ce « desserrement » du calendrier est une mauvaise chose, non plus qu'il fait apparaître de nouveaux sujets à traiter.*** Nous souhaitons que ce desserrement ne corresponde pas à un simple décalage et qu'il permette réellement de réfléchir dans de meilleures conditions et de manière concertée.

Vos représentants ont soulevé régulièrement depuis le début de l'année la question du rythme effréné imposé par le calendrier de la fusion, rythme qui ne permet pas de mener un réel dialogue social entre l'administration et les représentants du personnel, et une réelle concertation avec les agents. À aucun moment, les discussions sur les missions portées par les DREAL n'ont été évoquées, et encore moins les moyens de les mettre en œuvre.

Cette réforme vise purement et simplement à réduire le rôle de l'État alors que celui-ci est garant de la cohérence nationale et de l'équilibre entre les territoires, tout en respectant leur diversité.

Pour mémoire, une centaine de représentants du personnel de toutes les DREAL s'est rendue à Paris et a empêché la tenue du Comité technique ministériel (CTM) du 2 juillet. Une délégation a été reçue le jour-même par le Cabinet de la ministre Ségolène ROYAL qui nous a assuré du maintien des missions.

À la DREAL Auvergne et à la DREAL Rhône-Alpes, vous êtes plus de 630 agents à avoir signé massivement une pétition fin juin. Face à l'absence de concertation menée sur le travail des chefs de service durant l'été, vos représentants ont boycotté, suite aux assemblées générales des personnels, plusieurs instances dont les deux derniers CHSCT (Auvergne et Rhône-Alpes) de septembre, pour montrer leur opposition à cette réforme guidée uniquement par des objectifs de réductions d'effectifs. La Direction a pris seule la décision d'annuler les deux comités techniques (CT) qui étaient prévus fin septembre, sans par ailleurs reconvoquer de nouveaux CHSCT (*alors qu'elle y était tenue réglementairement*), vraisemblablement parce qu'il n'y avait rien de nouveau...

De multiples constats rendent la situation « anxiogène » :

- Le contexte de réduction globale des effectifs avant même l'organisation du dialogue de gestion et les prévisions pluriannuelles : d'ores et déjà, 45 suppressions de postes sont prévues à court terme à l'échelle de la nouvelle DREAL du seul fait de la mutualisation ;
- L'avenir du site de Clermont-Ferrand qui subirait un impact considérable de suppressions de postes, avec une réduction proportionnellement plus importante,

contrairement à ce qui avait été promis par le préfet et la préfiguratrice en matière d'égalité de traitement, sans réflexion sur le repositionnement ou le parcours professionnel des agents ;

- Des baisses massives d'effectifs sont annoncées dans les DREAL sur les trois prochaines années : déjà, il a été décidé au niveau national que les deux tiers des baisses d'effectifs de nos ministères de tutelle seront supportées par les DREAL ;
- Le choix arbitraire de l'extinction de certaines missions est patent, alors que notre ministre nous assure dans le même temps qu'elles sont toutes maintenues (la sécurité routière, le suivi des PNR, etc.) ;
- La répartition des missions DREAL / DDT (pudiquement désignée sous le terme de « partage ») va entraîner un glissement de certaines missions vers les DDT, avec ou sans transfert d'effectifs, au pire un abandon déguisé ;
- La réduction des possibilités de mobilité et de déroulement de carrière ;
- La définition de règles de pré-positionnement au niveau national, déconnectée des mesures définies et annoncées par la direction au niveau local ;
- La sortie de la circulaire d'accompagnement de la réforme territoriale, sans mesure nouvelle pour tous agents et sans affichage des moyens associés (en particulier en ce qui concerne la formation, à l'heure des transformations de grande ampleur annoncées par la réforme) ;
- Les conditions de réalisation de l'étude d'impact de la fusion : telle qu'elle est engagée par l'administration, elle répond à la commande de la DGAFP, mais elle ne correspond pas à nos attentes en matière de prévention des risques générés par la fusion, du fait des délais très contraints de réalisation (moins d'un mois !).

Nous avons reçu mardi 13 octobre un tableau avec des chiffres sur l'évolution du nombre de postes de la DREAL. Nous attendons maintenant le tableau détaillé des suppressions d'effectifs par mission, tenant compte des différents scénarios de réorganisation.

La Direction s'est engagée à établir un tableau de suivi individualisé de tous les agents, permettant de faire apparaître pour chacun si le poste est supprimé, modifié, reconfiguré ou transféré. Ce tableau, que nous n'avons toujours pas, est un outil essentiel pour mener le dialogue social, dans la mesure où il doit permettre d'identifier en amont du pré-positionnement toutes les situations à prendre en considération. Nous demandons donc à la direction de réaliser dès à présent ce tableau afin que vos représentants puissent vous défendre dans de bonnes conditions dans le cadre du pré-positionnement.

Des chiffres commencent à sortir dans d'autres régions sur les effectifs cibles à l'horizon 2018. Comment se fait-il que les autres DREAL affichent déjà les effectifs cibles 2018, alors que notre direction nous affirme toujours ne rien savoir ? Le chiffre de 45 postes avait été annoncé au mois de juin par la Direction. Celle-ci reconnaît déjà que ce chiffre ne suffira pas à absorber la réduction qui sera demandée par Bercy. Nous demandons à la direction la transparence la plus complète sur les effectifs cibles.

En tant que représentants du personnel, nous serons présents et veillerons à préserver vos intérêts dans les semaines qui viennent. En particulier, nous serons extrêmement vigilants sur le fait que les budgets de l'action sociale et des mesures catégorielles ne soient pas détournés de leur objet pour doter de moyens la circulaire d'accompagnement de la réforme territoriale.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, afin que nous puissions défendre vos préoccupations.

***SIGNE : L'ensemble des représentants du personnel Auvergne et Rhône-Alpes***